



# COMITE D'ETABLISSEMENT D.R. NORD

Réunion de CE

Du mois de septembre 2015



BNP PARIBAS

## **Le point sur L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL...**

### **L'Entretien Professionnel**

Lors de la réunion de CE la Direction a évoqué la mise en place du nouveau dispositif d'entretien professionnel.

### **En 2016 en BNP P ?**

Initié par la loi du 5 mars 2014, les premiers Entretiens Professionnels devraient avoir lieu en 2016.

### **Echonet**

D'autres infos sur ce sujet sur Echonet :

### **Mon Espace RH > Carrière > Entretien professionnel**

### **Tous les 2 ans, différent de l'entretien d'évaluation...**

L'entretien professionnel ne doit pas être confondu avec l'entretien d'évaluation, qui répond à d'autres objectifs

L'entretien professionnel est un entretien obligatoire, organisé au minimum tous les deux ans avec un bilan récapitulatif tous les six ans.

### **...Ou lors d'une reprise d'activité**

L'entretien professionnel doit également être organisé au retour d'un congé de maternité, d'un congé parental d'éducation ou d'une période de réduction d'activité, d'un congé de soutien familial, d'un congé d'adoption, d'un congé sabbatique, d'un arrêt maladie pour affection de longue durée, ou d'une fin de mandat syndical.

### **Objectif de l'Entretien Professionnel ?**

L'entretien est l'occasion pour le salarié de faire le point sur sa situation, ses connaissances, ses compétences, ses expériences acquises en entreprise ou dans toute autre situation en faisant émerger ses objectifs, ses souhaits, ses besoins de qualification et de formation pour y parvenir.

### **Avec qui ?**

L'entretien professionnel est réalisé entre le collaborateur et un représentant de l'entreprise, qui est selon les cas, son manager ou son gestionnaire RH.

### **Tous les 6 ans : un bilan récapitulatif...**

L'entretien récapitulatif doit permettre de vérifier qu'au cours des 6 années précédentes, le salarié a :

- bénéficié d'au moins une action de formation (hors formations obligatoires),
- acquis des éléments de certification professionnelle (par la formation professionnelle ou la validation des acquis de l'expérience),